

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

6 indicateurs suivis dans le cadre du rapprochement Pôle emploi- Cap emploi

3 indicateurs de retours à l'emploi

220 011

retours à l'emploi des DEBOE*

+ 11.2 % vs 2021

*Cible fixée pour 2022 :
182 939 retours à l'emploi*

44.8%

de taux d'accès à l'emploi des
DEBOE* après la fin d'une
formation

+ 1.9 pt vs 2021

*Cible fixée pour 2022 :
44 %*

198 916

DEBOE* longue durée

- 15 % vs 2021

*Cible fixée pour 2022 :
206 032 DEBOE longue durée*

2 indicateurs sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi

83.7%

de taux de facilité des DEBOE* à obtenir une
réponse suite à une démarche auprès de Pôle
emploi et Cap emploi

Idem vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 83%

82.9%

de taux de satisfaction des DEBOE* vis à vis de
leur suivi/accompagnement

- 0.3 pt vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 82 %

1 indicateur sur l'accompagnement des employeurs



5.4 %

part de recrutement de DEBOE* pour les offres d'emploi
avec services délivrés aux entreprises

+ 0.7 pt vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 5.6%

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI



48 997

salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi en 2021.

+6 % vs 2021

23 338

maintiens sur 24 658 parcours clos en 2022, soit un taux de maintien de **95 %**.

+ 9% de maintiens vs 2021

20 547 maintiens réalisés sur le secteur privé et **2764** dans le secteur public

88 % des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

Avec **46 %** des signalements, les services de santé au travail sont les premiers orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles. La part des signalements effectués par les employeurs est de **28 %** La part des signalements effectués par les personnes est de **14 %**

95% des personnes sont maintenues sur leur poste de travail. Pour les 5% restant, un travail sur le projet avec la personne et l'employeur est engagé afin d'envisager un maintien dans l'entreprise ou l'établissement sur un autre poste.

76% des situations de maintien clôturées en 2022 ont une durée de prise en charge inférieure à 12 mois.

31% des interventions du Cap emploi s'effectuent sur des entreprises ou établissements de **moins de 20 salariés**. Les entreprises et établissements de moins de 10 salariés représentent la plus grande part des interventions.

138 311 CEP délivrés

129 113 demandeurs d'emploi entrées en CEP

9 198 salariés entrées en CEP

Cheops 47 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS | Tél. 01 44 23 76 06
cheops@cheops-ops.org | www.cheops-ops.org

